

Madame, Monsieur,

Le SYVADEC et les intercommunalités de Corse déploient de manière anticipée les extensions de consignes de tri sur l'ensemble de notre île. Ainsi à partir du **1^{er} août 2018**, vos consignes de tri des emballages vont évoluer et être densifiées.

L'objectif de la mise en œuvre de cette évolution est double : **faciliter le geste de tri pour les usagers** et **augmenter le recyclage en Corse**.

Nous sommes tous acteurs du recyclage : engageons-nous, trions plus !

En pratique ?

Pour vous, le tri devient plus simple !

- 1/ C'est un **emballage** ? Déposez-le dans le **bac jaune** !
- 2/ Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.
- 3/ Déposez vos emballages en vrac dans le bac (ou dans des sacs).

Désormais: tous les emballages se trient !

1- Les petits alu : gourdes de compotes et de boissons, tubes de crème, capsules de café, feuilles d'aluminium froissées, opercules, couvercles, capsules, bouchons (ex. coiffe de champagne, collerette), emballages de médicaments...

2- Tous les emballages de produits alimentaires et non alimentaires :

- **En plastique souple** : sacs et films en plastique (Films recouvrant les packs d'eau ou de lait, films étirables, films emballant des gâteaux, sacs et sachets plastique de magasin, de produits congelés, de salade, de terreau, d'aliments pour animaux, de fromage, paquet de café.), boîtes de dosette de lessive, papier-bulle...
- **En plastique dur** : pots (crème fraîche, yaourt, glace), boîtes de poudre chocolatée, barquettes (fruits, légumes, fromages, œufs, viande, viennoiseries, jambon), tubes de dentifrice, pots de crème cosmétique (gel coiffant ou crème hydratante), coques de plastique transparent collées sur carton sous laquelle sont présentées certaines marchandises : stylos, ampoules ou tubes de colle, par exemple.

3- Et toujours : Bouteilles et bidons en plastique, aérosols, cartonnettes, boîtes de pizza (propres), canettes, boîtes de conserve, barquettes aluminium, flacons de shampoing et de produits ménager....

Les services de la communauté de communes de l'Orient se tiennent à votre disposition pour de plus amples informations au 04.95.57.97.63

Le Président,

Jean-Claude FRANCESCHI

